

Prise en charge par le **FAF-PM** de
l'inscription au congrès **ARMD**
(Pour les médecins libéraux uniquement)



Nos cotisations URSSAF et nos formations

Lorsque nous réglons notre **cotisation URSSAF**, une partie de cette cotisation est affectée à notre formation professionnelle continue.

Ce Fond d'Aide à la Formation des Professions Médicales (**FAF-PM**) valide certaines formations.

Le congrès ARMD/AMIFORM en fait partie

La demande de remboursement des frais pédagogiques par le FAF PM sera expédiée par nos soins (à condition de nous fournir les pièces nécessaires)

Nos cotisations URSSAF et nos formations

Pour être éligible à la prise en charge de votre inscription au congrès ARMD (350€ de frais pédagogiques, les 50€ de frais de restauration restent à votre charge) il faut fournir à AMIFORM 3 éléments:

- Un chèque de 400 € pour le Congrès lui-même (350 € de frais pédagogiques + 50 € de participation aux frais de restauration) à l'ordre de l'AMIFORM qui ne sera encaissé qu'après le Congrès :
- Un RIB de votre compte professionnel afin de permettre au FAF PM de verser son remboursement
- Une copie de l'attestation de contribution à la formation professionnelle de l'année 2013 ou 2012

Prise en charge par le FAF-PM

Copie de l'attestation de contribution à la formation professionnelle de l'année 2013 ou 2012 (modèle ci-joint)

URSSAF		ATTESTATION DE VERSEMENT	
152 AV DE LA CALIFORNIE 06295 NICE CEDEX 3		CONTRIBUTION AU FONDS D'ASSURANCE FORMATION DES NON-SALARIÉS	
www.ursaf.fr		TRAVAILLEUR INDEPENDANT - CHEF D'ENTREPRISE	
POUR NOUS CONTACTER		CRFPC 061	A NICE, le 21 Février
RÉFÉRENCES		02976 02976 5	
N° NNI			
N° SIRET			
N° Compte			
Page 1 / 1		0101	
CODE NAF 8622C		Mademoiselle,	
		J'accuse réception de votre versement relatif à la contribution au Fonds d'Assurance Formation (FAF) de 52 euros, due au titre de votre activité de l'année 2010.	
		Cette attestation vous est délivrée pour permettre de justifier du droit à la formation auprès d'un des organismes indiqués ci-dessous :	
		Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIF-PL) pour les professions libérales à l'exception des médecins : 35-37 rue Vivienne - 75083 PARIS Cedex 02 - Site Internet : www.fifpl.fr	
		Fonds d'Assurance Formation de la profession médicale (FAF-PM) exclusivement pour les médecins exerçant à titre libéral et pour leurs remplaçants : 14 rue Pierre Fontaine - 75009 PARIS - Fax : 01.49.70.85.41 / contact@faf-pm.org / www.faf-pm.org	
		Association de Gestion du Financement de la formation des chefs d'entreprise (AGEFICE) 16, avenue de Friedland - 75008 PARIS - Site Internet : www.agefice.fr	
		Je vous invite à conserver ce présent document, aucun duplicata ne pourra être délivré.	
		Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.	
		Cordialement,	
		Le Directeur	

Prise en charge de votre inscription par le FAF-PM

Nous vous remercions par avance d'effectuer ces démarches dès maintenant afin de nous permettre de nous occuper de tout pour vous.

En attendant d'avoir le plaisir de vous rencontrer à l'occasion de ce 8^{ème} Congrès de l'AMRD,